

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	
13 décembre 2025	
DATE DE CONVOCATION	
07 décembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
16 décembre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **TREIZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est rassemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM BALUT, GHOUL, MARC, GODEFROY, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, POUHÉ, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. BALUT à Mme DUVALLET, M. GHOUL à Mme ALTUNTAS, M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. SABIRI à M. GRESSENT, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. LEGO, Mme POUHÉ à M. AVOLLÉ, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DEBOISSY.

M. Mark GUILLON
est nommé Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°18

RECENSEMENT DE LA POPULATION – AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS RECENSEURS VACATAIRES

Mme Catherine Bataille expose au Conseil municipal :

Depuis 2003, le recensement de la population s’effectue chaque année par sondage et porte sur près de 8% des logements de la Commune.

Ainsi ce sont près de 423 logements qui sont recensées chaque année.

Les opérations de recensement restent à la charge de la commune. L’État y participe par l’attribution d’une dotation.

Pour procéder à ces opérations, il est nécessaire de recruter de 3 agents recenseurs. S’agissant de la rémunération de ces agents, il est proposé au Conseil municipal de reconduire les conditions arrêtées en 2025, à savoir :

Bulletin individuel	2,30	1 Ac 2 au 5 027-2127070 12-20251213-D-25-12-18-DE Date de réception en préfecture : 16/12/2025 Date de télétransmission : 16/12/2025 Date de réception préfecture : 16/12/2025
Bulletin logement		
Séance de formation (deux)	440,00	
Tournée de reconnaissance	75,00	

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement de quatre agents recenseurs vacataires pour réaliser les opérations du recensement de la population 2026
- **APPROUVE** la grille de rémunération proposée ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes y afférents.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

